

Quelle connaissance avons-nous de la biodiversité en région et des services quelle nous rend ?



Fréquentation des FORÊTS PUBLIQUES de Provence-Alpes-Côte d'Azur



2016

Thème de l'observatoire

Services écologiques

Partenaire



LA FRÉQUENTATION DES FORÊTS, plus importante que celles des jardins publics, de la mer ou de la montagne, est presque universelle. 13 % seulement de la population n'a pas été en forêt en 2015. L'estimation du nombre de visite est comprise entre 770 millions et 1180 millions pour la France métropolitaine d'après l'enquête forêt-société 2015 réalisée par l'université de Caen et l'ONF; elle est en augmentation de 40 % en 10 ans. La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, première région touristique de France et seconde région la plus forestière après la Corse est très probablement au-dessus de la moyenne nationale. D'après la même enquête, l' "espace de nature" est la meilleure définition de la forêt pour les Français, les critères de patrimoine et de qualité de la vie venant en second, loin devant les idées de consommation ou de production. La "forêt nature" offre donc des services culturels et sociaux de tout premier plan; le premier d'entre eux étant la possibilité d'accéder à un espace de nature et de s'y promener.

Les forêts domaniales et les forêts des collectivités gérées par l'ONF représentent 670 000 ha soit 22 % de la surface régionale.

Il est utile de connaître un peu mieux ce service attaché à la biodiversité pour en tenir compte dans les politiques territoriales : solidarités entre villes et forêts, synergie entre projets de loisirs et de biodiversité, développement des sports de nature, développement de tourisme vert...

... L'indicateur caractérise la fréquentation des massifs forestiers publics en région et en mesure l'évolution. Il renseigne également sur le nombre de manifestations sportives de nature annuelles et par département.



Parking du Grand-Clot, Forêt domaniale de Boscodon (05)

Résultats

Moyenne annuelle de 2008 à 2013

- FORÊT DOMANIALE DE CASTILLON (Bouches-du-Rhône) **395 000 visites /an**
- FORÊT DOMANIALE DES CALANQUES (Bouches-du-Rhône) **250 000 visites /an**
- FORÊT DOMANIALE DE LA STE BAUME – partie du massif de la Vieille futaie (Var) **115 000 visites /an**
- FORÊT DOMANIALE DE BOSCODON (Hautes-Alpes) **70 000 visites /an**
- FORÊT DOMANIALE DU LUBERON – Gorges du Régalon (Vaucluse) **50 000 visites /an**
[tombé à 10 000 au cours des années où un arrêté d'interdiction d'accès
a été pris pour cause d'éboulements]
- FORÊT DOMANIALE DU MONTDENIER – Gorges de Trévans (Alpes de Haute-Provence) **16 000 visites /an**

Année 2014

- FORÊT DOMANIALE DE L'ILE SAINTE-MARGUERITE (Alpes-Maritimes) **265 000 visites /an**

Calendrier de visites hebdomadaires

- LES DIMANCHES représentent **1/4 des visites annuelles**
dans toutes les forêts.

Calendriers de visites annuelles

- HAUTES SAISONS :
 - **Été** pour les Alpes,
 - **Printemps et première moitié d'automne** pour les autres régions.
- BASSES SAISONS :
 - **Hiver** pour toute la région sauf les forêts urbaines et péri-urbaines
[trajet de moins de 20 mn d'un centre urbain] Le seuil retenu de 20 mn
a été jugé représentatif de la proximité quotidienne par l'INSEE.
 - **Été** pour les forêts particulièrement exposées au risque d'incendie
[accès interdit ou réglementé]



Manifestations sportives en forêt publique (moyenne 2013-2015)

- SUR LES 6 DÉPARTEMENTS DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR **400 manifestations /an**
- ALPES DE HAUTE-PROVENCE **44 manifestations /an**
- HAUTES-ALPES **49 manifestations /an**
- ALPES-MARITIMES **76 manifestations /an**
- BOUCHES-DU-RHÔNE **110 manifestations /an**
- VAR **40 manifestations /an**
- VAUCLUSE **81 manifestations /an**

Ces manifestations peuvent être classées en 4 catégories :

pédestres, cyclables, autres manifestations non motorisées et manifestations motorisées.

La moitié des manifestations en forêt publique est pédestre et plus de la moitié de la totalité des manifestations pédestres de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur se déroule dans les forêts publiques.

Analyse de la situation actuelle

Les indicateurs et les études et enquêtes qui leurs sont complémentaires montrent bien que les forêts proches des agglomérations rendent un service social important et que les forêts porteuses de patrimoines reconnus (naturel, paysager ou historique) rendent un service culturel et économique (tourisme et excursions).

Sans nier la spécificité des forêts, on peut comparer le service qu'elles rendent :

- à celui d'espaces verts et de parcs pour lesquels on possède peu de données de leur fréquentation : la ville de Nantes compte 18 000 visites sur l'ensemble de ses 1000 ha d'espaces verts un 22 septembre (pic de fréquentation).
- à celui d'équipements sportifs : le stade Vélodrome de Marseille accueille chaque année principalement une cinquantaine de matchs de foot et d'autres manifestations sportives ou culturelles.
- à celui d'équipements culturels : le Mucem à Marseille a reçu 539 000 visites en 2015.

Les choix politiques en matière d'accueil du public en forêt doivent tenir compte des potentialités d'amélioration de la qualité de vie que peuvent apporter les forêts à la société notamment urbaine si on améliore leurs accès mais aussi aux équilibres nécessaires à la qualité des visites (conflits d'usages) et à la prévention des dégradations (développement durable)

Fiabilité

[limites en termes d'utilité et de précision]

L'interprétation de ces chiffres est plus facile à la lumière d'enquêtes et d'études plus qualitatives (en cours dans l'observatoire régional de la fréquentation des forêts de Provence-Alpes-Côte d'Azur). De cette manière, on peut distinguer des publics différents et mener des politiques plus efficaces. Il est notamment important de ne pas confondre le nombre de visites et celui des visiteurs. Un groupe de 10 % des visiteurs locaux les plus présents peut représenter 60 % des visites (voir l'exemple de la forêt domaniale de Castillon).

Méthode

[données sources, mode de calcul / signification possible des tendances de l'indicateur]

Les comptages sont réalisés par sites à l'aide d'éco-compteurs disposés de manière à comptabiliser l'ensemble des entrées dans un massif ; pour l'Île Sainte-Marguerite, les données proviennent des passages en bateau.

Les manifestations sportives de sports de nature déclarées ou autorisées ont été comptabilisées par les préfectures et sous-préfectures pour toutes les manifestations et par les services de l'ONF pour celles qui se déroulent en forêts publiques.

Il s'agit de la comptabilité :

- des déclarations pour les manifestations ne faisant pas l'objet de compétitions avec classement
- des autorisations préfectorales lorsqu'il s'agit de manifestations avec classement
- des autorisations de l'ONF lorsque les manifestations se déroulent en forêt domaniales
- des avis de l'ONF lorsque les manifestations se déroulent dans les autres forêts gérées par l'ONF.

L'indicateur peut montrer une tendance générale sur l'attractivité des forêts ou des tendances spécifiques à certains sites :

- conséquences d'aménagements et d'équipements
- de réglementations (exemple des gorges du Régalon dont l'accès avait été interdit)
- de communications (référencement, publications, émissions, guides...)

Eco-compteur



Références (sources d'informations) : Observatoire régional de la fréquentation en forêt de Provence-Alpes-Côte d'Azur animé par l'ONF. Enquête nationale forêt – société réalisée tous les 5 ans par l'Université de Caen et l'Office national des forêts (2005, 2010, 2015). À propos des 20 mn de trajet représentatives de la proximité, voir INSEE > Tableaux de bord du développement durable en Provence-Alpes-Côte d'Azur Rédaction : David Tresmontant - ONF.